



ISERE

Le 17 novembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Services d'aide à domicile associatifs : Les professionnels du secteur tirent la sonnette d'alarme

Les acteurs du domicile du département de l'Isère s'inquiètent de la méthode de financement de la revalorisation des salaires des professionnels des structures associatives du secteur.

Une décision très attendue a été prise au niveau national pour réévaluer les rémunérations des intervenants à domicile qui accompagnent les personnes âgées ou handicapées dans les gestes de la vie quotidienne. Cette juste remise à niveau est une bonne nouvelle pour ces salariés qui ont été en première ligne lors de la crise sanitaire et qui attendaient entre 8 et 17 années d'ancienneté pour que leur salaire dépasse la valeur du SMIC.

Il revient au conseil départemental dont c'est la compétence de mettre en œuvre cette revalorisation.

Cependant, la méthode retenue par le Conseil Départemental de l'Isère (augmentation du tarif horaire d'intervention) ne finance pas totalement l'augmentation de salaire et met indûment à contribution les bénéficiaires dont le reste à charge (ce qu'il leur reste à payer de leur poche) va augmenter.

A contrario, certains départements limitrophes ont adopté des mesures pour à la fois financer la revalorisation des salaires et faire bénéficier les personnes dépendantes de meilleurs accompagnements sans augmenter la facture des usagers.

Le pilote de la nouvelle branche « autonomie » de la sécurité sociale avait pourtant alerté les Départements sur les effets pervers d'une augmentation des tarifs, et préconisait le versement d'une enveloppe aux services d'aide à domicile pour prendre en charge cette augmentation légitime des salariés de ce secteur. *(CF Vademecum Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) **

En refusant de choisir cette solution de bon sens, le Département de l'Isère porte un coup aux services d'aide à domicile non commerciaux qui prennent en charge 70 % des personnes accompagnées sur ce territoire.

Mais il n'est encore pas trop tard, nous sommes bien entendu prêts à travailler avec le Conseil Départemental dont nous reconnaissons les efforts, afin de trouver des solutions satisfaisantes pour les bénéficiaires, les salariés et les structures de l'aide à domicile en Isère.

Cette initiative d'interpellation des associations iséroises du réseau UNA Isère a pour but d'interpeller le financeur principal qu'est le Conseil départemental de l'Isère ainsi que les institutions ou ministères clefs qui participent plus largement au financement de notre secteur d'activité.

Une audience a été sollicitée auprès du Président du Conseil Départemental de l'Isère afin d'exposer la situation.

Repères

**Vademecum CNSA (page 16)* : https://www.cnsa.fr/documentation/vademecum_article47.pdf

- ⇒ le Vademecum émet des préconisations à propos des dispositions de l'article 47 de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2021 visant à accompagner les départements finançant un dispositif de soutien aux professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Au niveau départemental, le réseau UNA Isère représente 9 structures, généralement de statut privé associatif mais aussi public. Il accompagne au quotidien plus de 7.000 personnes dépendantes et emploie plus de 1.000 salariés.

Au niveau national, le réseau UNA représente 640 structures, généralement de statut privé associatif mais aussi public. Il accompagne au quotidien plus de 520.800 personnes dépendantes et emploie plus de 76.300 salariés.

Contact presse :

Raphaël Thivillier, directeur UNA Isère
r.thivillier@una-isere.com 06 62 61 01 77

Capucine TILLOUS-BORDE, responsable communication et relations institutionnelles UNA nationale
c.tillous-borde@una.fr 06 82 76 41 41